



PLAN CANTONAL DE PROTECTION DES MARAIS,
 DES SITES MARECAGEUX ET DES ZONES ALLUVIALES
 D'IMPORTANCE NATIONALE (PAC MARAIS)

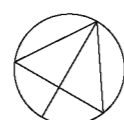
13

Haut-marais n° 13 "Vers le Maix Rochat"

511

Bas-marais n° 511 "Vers le Maix Rochat"

Plan de détail, échelle 1/5'000



Communes : La Brévine, Le Cerneux-Péquignot

Auteur du plan :
 Service de l'aménagement du territoire
 Neuchâtel, le

Plan adopté,
 Neuchâtel, le
 Le Conseiller d'Etat,
 chef du département de la gestion du territoire :

Mis à l'enquête publique
 du au

Sanctionné par le Conseil d'Etat,
 par arrêté de ce jour
 Neuchâtel, le

.....
 Le(La) Président(e) Le Chancelier

LEGENDE

- Biotopes marécageux
- Périimètre des marais mis à l'enquête en mai 1995 au 1:5'000
 - Haut-marais
 - Bas-marais

- Zones-tampon
- Zone-tampon hydrique
 - Zone-tampon trophique et biologique
 - Zone-tampon hydrique, trophique et biologique

- Notations indicatives
- Limite cantonale
 - Limites communales
 - Parcellaire agricole
 - Site marécageux
 - Terrain agricole inclus dans biotope marécageux



Plan établi sur la base de :
 Plan d'ensemble 1:5'000, Service des mensurations cadastrales, mises à jour 1974
 Plan parcellaire 1:5'000, Service des mensurations cadastrales

